

**Administration communale  
d'Ixelles  
Service Urbanisme  
Chaussée d'Ixelles, 168**

**B – 1050 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 7/PU/10601 (corr. M. F. Letenne)  
N/Réf : AVL/KD/XL-2.289/s.361  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : IXELLES. Chaussée de Wavre, 168-170. Rehaussement de deux maisons.

En réponse à votre lettre du 30 novembre 2004, en référence, reçue le 13 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 janvier 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Les deux maisons concernées par la demande font directement face au bâtiment classé de l'ancienne fabrique de porcelaines Vermeren-Coché. Ces maisons, qui datent d'avant 1932, ont déjà été réunies suite à l'obtention d'un permis d'urbanisme autorisant le percement des mitoyens intérieurs. La rehausse de leurs façades projetée sur une hauteur d'un mètre vise l'amélioration de la qualité intérieure des espaces.

Le projet maintient le restaurant au rez-de-chaussée et le logement unifamilial aux étages, tout en inversant la distribution des pièces de jour et de nuit entre ceux-ci. Le rehaussement des façades et la suppression du plancher des combles augmentent la capacité du dernier étage.

Cette intervention entraîne le renouvellement de la toiture qui donne lieu à une profonde modification de sa forme. La toiture à deux versants est transformée par un petit versant vitré en façade à rue et un grand versant arrière en zinc. La CRMS ne s'oppose pas au parti contemporain de la nouvelle toiture vu le caractère urbanistique environnant.

Elle demande, par contre, de réfléchir à une meilleure mise en valeur de l'entrée des appartements, aujourd'hui confinée dans un angle rentrant par rapport à l'alignement.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE  
Président